

FICHE D'INSCRIPTION STAGES ARTISTIQUES

6 ANS ET + VACANCES D'AUTOMNE

Fiche à retourner à la Maison des Arts à partir du lundi 21 septembre 2026

Par mail : maisondesarts@saint-herblain.fr

ou à déposer directement : 26 rue de Saint-Nazaire - 44800 Saint-Herblain

Renseignements enfant

Nom

Prénom

Né·e le

Établissement

Niveau scolaire

L'enfant a-t-il un PAI* ? oui ☐ non ☐

Si oui, il sera à transmettre à l'accueil
de la Maison des Arts : 02 28 25 25 80.

L'enfant est autorisé à rentrer seul après
les activités : oui ☐ non ☐

Renseignements famille

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Tél

Mail

N° CAF

Quotient familial

* PAI : Projet d'accueil individualisé

Pour la cohérence du groupe, les enfants inscrits s'engagent à être présents sur la totalité des demi-journées, et à participer à la restitution commune de fin de stage.

Du 19 au 23 octobre

			Choix
Bruitage de film	Musique	CM1-CM2	
Les petits voyageurs	Musique	CE2-CM2	
Musique en cuisine	Musique	CP-CE1	

Du 26 au 30 octobre

			Choix
Stop-motion	Arts visuels	CM1 et +	
Échos et métamorphoses	Musique et arts visuels	CM1-CM2	
Steel drum	Musique	CM1 et +	

Je soussigné·e

Responsable légal·e de l'enfant

- décharge la Maison des Arts de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant et après la prise en charge effective des enfants par les encadrants du stage.

- autorise les organisateurs à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

OUI ☐ Signature

NON ☐

Je soussigné·e M. Mme.....

demeurant à.....

agissant en qualité de représentant légal de l'enfant

....., certifiant être majeur·e,

autorise la Ville de Saint-Herblain à photographier et/ou filmer mon enfant dans le cadre de son stage et à diffuser ces images sur le territoire français s'agissant des supports physiques (plaquettes, affiches, magazines, ...) et sans restriction géographique s'agissant des contenus publiés sur le réseau Internet, pour une durée de 3 ans et ce, quel que soit le nombre de diffusions. Cette autorisation est conférée à titre gratuit et sans contrepartie à la Ville de Saint-Herblain.